

Que raconte votre dossier de crédit ?

Lorsque vous demandez un prêt ou que vous effectuez un achat avec étalement des paiements, vous autorisez le banquier ou le commerçant avec qui vous faites affaire à consulter votre dossier de crédit afin de s'assurer de votre solvabilité. Que savez-vous des renseignements que peut contenir ce dossier ?

AU CANADA, le taux des pertes encourues par les émetteurs des cartes de crédit équivaut à seulement 3 % de la valeur des prêts alors que, chez nos voisins du Sud, ce taux est deux fois plus élevé et atteint 6,4 % ! On peut évidemment en conclure que les consommateurs canadiens sont de meilleurs payeurs, mais cette comparaison statistique laisse également entrevoir que nos prêteurs sont plus prudents que leurs homologues des États-Unis, où le marché du crédit donne lieu à une concurrence très féroce, qui conduit à un relâchement des normes d'admissibilité et d'attribution du crédit. Chez nous, ces normes sont encore bien strictes. Pour obtenir un prêt, il faut montrer patte blanche ; en d'autres mots, avoir un dossier de crédit impeccable !

Que trouve-t-on dans votre dossier de crédit ?

Votre dossier représente la somme des renseignements qu'aura colligés sur votre compte une entreprise spécialisée, appelée bureau de crédit, et qui lui auront été transmis par vos créanciers antérieurs ou actuels : le grand magasin où vous avez acheté à tempérament de l'équipement informatique ou bien des appareils électroménagers, l'institution financière qui vous a accordé du financement pour votre voiture, la société émettrice de votre carte de crédit et ainsi de suite. Vos habitudes de paiement y sont minutieusement consignées et font l'objet d'une notation par prêt, puis d'un pointage global.

En effet, pour chacun de vos emprunts, une cote vous est attribuée, de 1 à 9 s'il s'agit de votre carte de crédit et d'un prêt courant à la consommation, et de 1 à 5 dans le cas d'une hypothèque, la cote 1 étant celle du payeur exemplaire qui respecte les délais prescrits. À partir de toutes ces cotes est calculé votre pointage global, qui pourrait osciller entre 300 (très mauvais) et 900 (excellent). La moitié de la population, en gros, mérite un pointage variant de 750 à 849.

Ne vous surprenez pas si votre pointage est entaché

par cette petite facture d'une trentaine de dollars, par exemple, que vous avez tant tardé à payer il y a des années, faute de temps ou par simple négligence. Les bureaux de crédit, sachez-le, ont de la mémoire ! Les informations qu'ils recueillent sont conservées généralement pendant sept ans.

Outre vos coordonnées et les renseignements se rapportant à vos emprunts, votre dossier renferme des indications sur vos adresses et sur vos emplois des dernières années, ce qui permettra éventuellement à un fournisseur de crédit à qui vous aurez adressé une demande de vérifier si vous êtes stable et si vos revenus le sont aussi.

Votre dossier portera aussi la marque des consultations qui en ont été faites. Plus il y aura d'institutions qui en auront pris connaissance, plus il semblera évident que vous sollicitez souvent du crédit, ce qui est susceptible de nuire à l'acceptation de votre demande.

Ce n'est pas tout ! Les bureaux de crédit vont souvent consulter les registres publics et les archives des palais de justice et des cours municipales afin de savoir si des actions ont été intentées et si des jugements ont été prononcés contre vous.

Comment consulter et même corriger votre dossier ?

La *Loi sur les renseignements personnels* vous confère le droit de consulter votre dossier de crédit. Il suffit tout simplement de se présenter au comptoir de service à la clientèle du bureau de crédit ou d'écrire pour l'obtenir par la poste sans frais. Les principaux bureaux de crédit au Québec sont Trans-Union et Equifax. Ce dernier vous offre un accès en ligne à votre fiche de crédit, moyennant un léger déboursement (www.equifax.ca).

Que faire si vous constatez que ce dossier comporte des erreurs ? Que faire si vous jugez que certains renseignements n'ont plus raison d'y figurer, le solde de la

dette ou même de l'amende en question ayant été acquitté? Vous n'avez qu'à remplir le formulaire prévu à cette fin qui vous est transmis par le bureau de crédit, qui disposera d'un délai de 30 jours pour rendre sa décision. En cas de refus de sa part d'apporter les modifications attendues, il faudra vous adresser à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Comment conserver une bonne cote de crédit ?

C'est simple : en vous conformant au calendrier de paiement établi. N'accusez jamais de retard. Dans le cas de votre carte de crédit, réglez toujours le montant minimal requis, et ne dépensez pas de manière à frôler

votre limite autorisée : advenant un gros pépin, vous n'auriez plus aucune marge de manœuvre pour y réagir.

Enfin, faites en sorte que le ratio du total de vos engagements par rapport au total de vos entrées de fonds avoisine 30 ou 35 %. Quand les dettes correspondent à plus du tiers des revenus, les prêteurs, et c'est normal, deviennent nerveux ! ☹

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1111, Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597 ; télécopieur : (514) 868-2088

2960, boul. Laurier, bureau 040, Sainte-Foy (Québec) G1V 4S1
Téléphone : (418) 657-5777 ou 1 877 323-5777 ; télécopieur : (418) 657-7418

Courriel : info@fondsfmoq.com

Site Internet : www.fondsfmoq.com

Lignes d'information automatisées : (514) 868-2087 ou 1 800 641-9929

La FMOQ
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

accueil | boîte à outils | comment nous joindre | index du site

NOUVEAU

Ce site est optimisé pour une définition d'écran de 600 sur 800 pixels en milliers de couleurs

Pour consulter tous les documents relatifs aux discussions en cours sur les modifications législatives que le ministre entend apporter au statut professionnel des médecins (en date du 19 novembre 2002), cliquez sur le bouton ci-dessous :

http://www.fmoq.org votre site!

Litige actuel médecins - MSSS

Assemblée générale spéciale des Associations - 2002

GMF d'abord l'affaire des omnipraticiens!